

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COL'RACE 2025

La Col'Race est une course nature disputée le [samedi 05 avril 2025](#) sur un terrain comportant un certain nombre de caractéristiques techniques. Les participants sont tenus de respecter le règlement suivant afin de permettre à cette course de conserver l'esprit Trail.

Article 1 – Organismes

La Col'Race est organisée par l'association Ms Staps Nice, enregistrée auprès de la Préfecture de Nice sous le numéro W062016969. L'association a son siège social à l'adresse suivante : Université Campus STAPS Côte d'Azur, 261 Boulevard du Mercantour, 06200 Nice, France.

Article 2 - Épreuves et parcours

La Col'Race est une épreuve qui se déroule sur les communes de Valdeblore et Saint-Martin-Vésubie. Le parcours, en grande majorité tracé sur des sentiers, s'effectue sous la forme d'une boucle.

La Col'Race 15 propose une distance de 15 km avec un dénivelé positif de 1200 mètres. Il s'agit d'une course chronométrée, ouverte à tous les participants respectant les conditions d'inscription.

Les parcours sont balisés pour assurer la sécurité et guider les coureurs. Ce balisage est réalisé à l'aide de rubalise et d'indications tracées au sol. Il est impératif pour tous les participants de suivre le balisage afin de respecter le tracé prévu.

L'organisateur de la Col'Race se réserve le droit de modifier le parcours en fonction d'événements imprévus tels que droits de passages non obtenus et conditions climatiques. Il se réserve également le droit d'annuler ou de stopper la course si les conditions garantissant la sécurité des participants ne sont pas remplies. Dans ce cas-là aucun remboursement ne pourra être demandé.

Article 3 - Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre à ce règlement dès la validation de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir du fait du non-respect du présent règlement.

Chaque concurrent doit respecter formellement l'environnement, en veillant à préserver la faune, la flore, ainsi que le balisage mis en place. Les bénévoles présents sur le parcours doivent également être respectés.

Les participants sont tenus d'emprunter uniquement les chemins balisés et de ne rien jeter sur les sentiers. Tout manquement à ces règles est strictement interdit.

Il est obligatoire de porter assistance à tout coureur se trouvant en difficulté. Les consignes données par les signaleurs et les bénévoles doivent être suivies avec rigueur.

L'accompagnement par des suiveurs à VTT, à cheval ou en véhicule motorisé est interdit.

Le non-respect de ces consignes entraînera automatiquement la disqualification du concurrent concerné.

Article 4 - Conditions de participation

La Col'Race est accessible à tous, hommes et femmes, qu'ils soient licenciés ou non.

Pour participer à la Col'Race 15, l'âge minimum requis est fixé à **18 ans**.

Article 5 - Inscriptions

Les inscriptions pour le trail de 15 km sont limitées à 500 participants. Il est possible de s'inscrire sur place le jour de l'événement, mais les inscriptions en ligne restent conseillées, dans la limite des places disponibles.

Article 6 - Remboursement

Les billets ne sont pas remboursables, sauf si l'option annulation a été souscrite.

- **Option d'assurance annulation :**

Les participants ont la possibilité de souscrire une assurance annulation lors de leur inscription. Cette option permet de récupérer les frais d'inscription en cas d'imprévu personnel (maladie, accident). Nous recommandons vivement cette option aux participants souhaitant se prémunir contre les aléas.

Les participants ayant souscrit à cette option peuvent annuler leur participation à tout moment selon les conditions suivantes :

- **Annulation jusqu'à 45 jours avant l'événement :**

Remboursement intégral : Si un participant annule son inscription au moins 45 jours avant l'événement, il pourra obtenir un remboursement complet, moins les frais de traitement.

- **Annulation entre 29 et 15 jours avant l'événement :**

Remboursement partiel : Un remboursement de 50% sera proposé pour toute annulation effectuée dans cette période.

- **Annulation moins de 15 jours avant l'événement :**

Pas de remboursement : Aucun remboursement ne sera effectué pour toute annulation moins de 15 jours avant l'événement, afin de couvrir les frais fixes engagés pour l'organisation (logistique, sécurité, etc.).

- **Annulation de l'événement par l'organisateur :**

Remboursement total ou partiel : Si l'événement est annulé par l'organisateur pour des raisons de sécurité, de conditions météorologiques extrêmes, ou toute autre circonstance imprévue, un remboursement total ou partiel pourra être proposé. Toutefois, certains frais déjà engagés, comme ceux relatifs aux infrastructures ou prestataires, pourront être retenus.

- **Cas de force majeure :**

Catastrophes naturelles ou pandémies : En cas d'annulation ou de report de l'événement dû à un cas de force majeure (pandémie, catastrophe naturelle, instabilité politique, etc.), les conditions de remboursement dépendront des frais déjà engagés. Un remboursement partiel ou un avoir pour une édition future pourra être proposé, selon les circonstances.

Article 7 - Dossards

Les dossards seront remis sur place, au niveau du village départ, le jour de la course. Les participants auront également la possibilité de retirer leur dossard à partir de J-15, à des dates et lieux qui seront communiqués ultérieurement.

Le jour de l'épreuve, les dossards pourront être retirés jusqu'à une heure avant le début de la course. Pour obtenir leur dossard, les participants dont le dossier est incomplet devront impérativement présenter l'un des documents suivants :

- Une licence FFA, FFTri, FFCO, UFOLEP ou un PPS en cours de validité,
- Ou un certificat médical de moins d'un an à la date de l'épreuve, portant la mention « non contre-indication à la pratique du trail en compétition ».

Aucune dérogation ne sera accordée. Si ces documents ne sont pas fournis, aucun dossard ne sera remis, et aucun remboursement ne sera effectué.

En cas de retrait d'un dossard pour le compte d'un autre participant, une pièce d'identité du coureur concerné devra être présentée. **La rétrocession ou le transfert de dossard est strictement interdit.**

Article 8 - Départs et arrivées

Le départ de la course s'effectue depuis le village de Valdeblore, plus précisément à Soun Del Pra, près du camping municipal. La Col'Race 15 débutera à 10h00 le matin.

Les arrivées se dérouleront également au niveau du village départ

Article 9 - Équipements

L'organisateur de la Col'Race rappelle aux participants qu'un trail de 15 km avec un dénivelé positif de 1200 m peut durer jusqu'à 4 heures pour certains coureurs. En avril, les conditions météorologiques peuvent être imprévisibles, et il est de la responsabilité du participant de s'équiper en fonction des conditions climatiques et de son niveau d'expérience dans ce type d'épreuve.

Pour assurer leur sécurité et leur confort pendant la course, les participants doivent prévoir les équipements suivants :

- Eau ou boisson énergétique.
- Nourriture, telles que des barres ou des gels.

- Lampe frontale (fortement conseillée, surtout si la visibilité est réduite).
- Couverture de survie.
- Téléphone portable.
- Veste coupe-vent, pour se protéger des intempéries.
- Sifflet, pour signaler une urgence ou se faire repérer en cas de besoin.

Il est important de noter que ces équipements peuvent être essentiels pour faire face à des imprévus et garantir la sécurité de chaque participant tout au long de l'épreuve.

Article 10 - Ravitaillements

Les parcours se déroulent en semi-autonomie. Le coureur devra être autonome entre les points de ravitaillement.

Un point de ravitaillement est prévu sur le parcours de 15 km

Article 11 - Environnement

Nous avons la chance d'évoluer dans un environnement magnifique que nous apprécions et respectons. Des poubelles seront mises à votre disposition aux points de ravitaillement, merci de veiller à préserver la nature.

Nous recommandons vivement à chaque participant de s'équiper d'un contenant adapté (éco-cup, gourde, poche à eau...) pour profiter des ravitaillements tout en respectant l'environnement.

Article 12 - Abandons

En cas d'abandon, le coureur doit obligatoirement informer l'organisation et rendre son dossard.

Un numéro de téléphone unique est disponible en cas de problème sur le parcours :
06.58.71.75.99.

Article 13 - Récompenses

Un classement sera établi pour la Col'Race 15, en fonction du temps de parcours et séparé par sexe. Les participants seront répartis en trois catégories d'âge : 18-30 ans, 31-45 ans et 45 ans et plus.

Article 14 - Sécurité / Assistance médicale

Un plan de sécurité a été mis en place avec des bénévoles ayant des formations de secouristes sur l'ensemble du parcours. En cas de problèmes, les bénévoles ou les coureurs auront la possibilité de joindre directement le directeur de course qui prendra les mesures nécessaires. Tout participant ne respectant pas cette consigne sera tenu pour responsable des conséquences de sa propre décision. Chaque parcours sera fermé par un serre file.

Article 15 - Assurance

L'organisateur a souscrit pour la durée de l'épreuve une assurance responsabilité civile pour couvrir sa propre responsabilité civile, celle de ses préposés et des participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe à chaque concurrent d'être couvert par une assurance personnelle ou individuelle accidents

Article 16 - Droits à l'image

Par son engagement, le concurrent donne à l'organisateur, ainsi que ses ayants droits tels que partenaires et médias, un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image le concernant, et cède son droit à l'image dans le cadre de la promotion et de la communication de l'épreuve.